



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2023-02

Séance du 03 février 2023

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**Année universitaire 2023-2024 : bornes de l'année et dates
d'interruptions pédagogiques**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 36

Nombre de membres présents ou représentés: 26

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

M. le président soumet au vote les bornes et les dates d'interruptions pédagogiques pour l'année universitaire 2023-2024 , qui sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Arras, le 03 février 2023

Le Président,

Pasquale MAMMONE



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

BORNES DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 et DATES D'INTERRUPTIONS

PEDAGOGIQUES

- Bornes de l'année universitaire 2023-2024 : du 28 août 2023 au 30 septembre 2024
- Dates interruptions pédagogiques obligatoires - Automne 2023 : du lundi 30 octobre 2023 inclus au samedi 04 novembre 2023 inclus
- Vacances universitaires Noël : du samedi 23 décembre 2023 inclus au samedi 06 janvier 2024 inclus
- Dates interruptions pédagogiques obligatoires- Hiver 2024 : du lundi 04 mars 2024 inclus au samedi 09 mars 2024 inclus
- Vacances universitaires Printemps 2023 : du lundi 22 avril 2024 inclus au samedi 04 mai 2024 inclus